

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 26 janvier 2012, 20h30

Date de convocation : le 20 janvier 2012

Date d'affichage : le 20 janvier 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17 jusqu'à délibération 2012.7, 18 à compter de délibération 2012.8

Procurations : 0

Votes : 17 jusqu'à délibération 2012.7, 18 à compter de délibération 2012.8

Le 26 janvier 2012, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Chantal GALATI, Claude RENO

Absents excusés : Alexandra PORCHER

Secrétaire : Marie-Madeleine AUTRET

2012.1 - Informations diverses

- Inspection académique, préparation rentrée scolaire 2012 : avec 315 élèves en moins à la rentrée 2011 au niveau départemental, la prévision 2012 est défavorable. En ce qui concerne Noyen, les chiffres que possède l'inspection académique ne l'amènent pas à envisager de mesure.

- Pays Vallée de la Sarthe : dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de la communauté de communes du Pays Malicornais, une opération « foyers témoins » va être mise en place sur les mois d'avril, mai et juin. Des foyers volontaires sont recherchés pour tester, appliquer et mesurer au quotidien des gestes permettant de diminuer nos déchets.

- Monsieur le Maire présente le bilan d'activités 2011 de la Médiathèque : l'équipe, l'offre documentaire, les activités et les services au public, les coûts, le programme et le budget prévisionnels 2012.

2012.2 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

- 1 - remise en état poteau électrique « la Madeleine » par entreprise Garczynski Traploir (72300 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 705,00€HT.
- 2 - Travaux de toiture sur l'école maternelle Saint Exupéry par l'entreprise LABE (72270 Courcelles la Forêt) pour un montant de 1846,10€HT.
- 3 - remplacement moteur cellule de refroidissement au restaurant scolaire par la société MECCAT (72300 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 784,00€HT.
- 4 - travaux d'élagage place Léon Lebrun par l'entreprise DROUIN (72430 AVOISE) pour un montant de 2134,00€HT.

2012.3 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.43 à n° 2011.47. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2012.4 - Commune de Mézeray : révision du PLU, désignation d'un délégué

Par délibération du 15 décembre 2011, la commune de Mézeray a prescrit la révision intégrale de son Plan d'Occupation des sols. En tant que commune limitrophe, Noyen peut y être associée. Le conseil municipal désigne Alain LANCELEUR, adjoint, pour le représenter.

2012.5 - Intercommunalité

2012.5.1 : Arrêté préfectoral du 22 décembre 2011

Par arrêté du 22 décembre 2011, Monsieur le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale de la Sarthe approuvé à l'unanimité, le 08 décembre 2011 par la commission départementale de coopération intercommunale. En ce qui concerne la communauté de communes du Pays Malicornais, il est écrit : « la CDCI donne acte de la proposition de dissolution du Pays Malicornais avec un objectif de mise en œuvre au 01 janvier 2014. Le scénario de rattachement proposé est maintenu en l'état. Cependant, des discussions multilatérales sont en cours entre les communes et les EPCI limitrophes. D'autres solutions de rattachement pourront être mises en œuvre dès lors qu'il sera constaté un accord au 30 juin entre la commune concernée et la communauté de communes d'accueil. »

2012.5.2- Point sur les études en cours

1- communauté de communes Vègre et Champagne et communauté de communes des Pays de Loué : le cabinet d'études retenu par la communauté de communes Vègre et Champagne, sur proposition du comité de pilotage, est le cabinet EXFILO, pour un coût de 28973,10€. Une aide financière est demandée.

2 - communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe : une consultation est lancée pour retenir un cabinet pour une mission de conseil et d'aide à la décision en matière fiscale et financière. La remise du rapport est fixée au 01 juin 2012.

2012.5.3 - Emploi occasionnel

Afin de poursuivre l'étude de faisabilité lancée pour le rapprochement des deux communautés de communes Vègre et Champagne et Pays de Loué, et l'entrée dans la nouvelle structure des communes de Noyen et Tassé, le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent non titulaire pour besoin occasionnel, sur les bases suivantes :

- grade : attaché
- indice de rémunération : IB 500
- durée : du 01 février 2012 au 30 juin 2012
- nombre d'heures : 25 heures par mois

2012.6 - crédits budgétaires

2012.6.1 - Ouverture de crédits

Le conseil municipal ouvre des crédits pour 2012 à hauteur de 25% des dépenses d'investissement inscrites en 2011 pour :

- le budget communal

- le budget assainissement

Budget communal : un crédit de 600€ est inscrit article 165, dépenses d'investissement, dépôts et cautionnements reçus, pour remboursement de cautions.

2012.6.2 - Versement de subvention école P et M Curie

Pour faire suite à la délibération 2011.117 du 24 novembre 2011 fixant le montant des crédits accordés pour les projets pédagogiques et les transports pour les sorties à la journée, et compte tenu du projet pédagogique de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie en janvier 2012, il est décidé de lui verser dès maintenant les crédits correspondants 2012, pour les 142 élèves inscrits à la rentrée scolaire 2011-2012.

Un crédit de 6035€ est inscrit article 6574 et sera repris au budget primitif 2012.

2012.7 - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de printemps

Monsieur le Maire présente le programme de l'ALSH de printemps qui se déroulera du mardi 10 avril au vendredi 20 avril 2012 au complexe polyvalent.

1 - Enfants des classes maternelles à partir de 3 ans et des classes élémentaires

- du mardi 10 avril au vendredi 13 avril et du lundi 16 avril au vendredi 20 avril, de 9h à 17h30

- le nombre maximum d'enfants accueillis est de 24 enfants de moins de 6 ans et 32 enfants de plus de 6 ans.

- Les inscriptions se font pour une ou deux semaines, selon l'ordre d'arrivée.

- un service de garderie est assuré de 7h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00, facturé au tarif habituel de la garderie.

- le programme comprend une sortie par semaine.

2 - 12 ados maximum, 6^{ème} - 17 ans

Le lieu de rendez-vous est la salle polyvalente. Le nombre d'inscrits est fixé à 12 maximum, selon les activités. Priorité est donnée aux enfants qui viennent à plein temps.

Fonctionnement à la semaine :

- toute la semaine de 9h à 17h30, avec restauration

- ou tous les après-midi de la semaine de 13h30 à 17h30, sans restauration.

Il sera proposé 2 sorties par semaine minimum.

3 - tarifs

Ils sont prévus dans la délibération du conseil municipal du 24 novembre 2011, n° 2011.119.3 (tarification modulée).

Pour les ados venant à la journée une semaine entière, il est ajouté 10€ par tranche. Pour les ados venant à la ½ journée une semaine entière, le tarif ci-dessus est divisé par 2.

Afin d'assurer ces accueils, le conseil municipal charge le Maire

- de recruter 5 animateurs maximum pour 2 semaines, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, selon le nombre d'heures faites.

- de prévoir le personnel pour le service de restauration et l'entretien des locaux.

- de prendre toutes dispositions et de signer les contrats et conventions nécessaires pour assurer la livraison des repas en liaison froide entre le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

Il est accordé un budget pour petites fournitures et matériel de 350€ maximum.

2012.7.1 : ALSH hiver 2012

Pour faire face à la demande importante d'inscriptions pour l'ALSH d'hiver, Monsieur le Maire demande au conseil d'augmenter le nombre de places des enfants de plus de 6 ans et de recruter un animateur supplémentaire. Le conseil donne son accord.

2012.7.2 : Inscription aux ALSH

Le conseil municipal demande que les inscriptions se fassent le samedi, en dehors du temps de garderie.

En cas de demandes d'inscription supérieures au nombre de places offertes, il demande qu'une liste complémentaire soit établie afin que Monsieur le Maire et les Adjointes puissent prendre une décision.

2012.8 - Partenariat avec le collège Marcel Pagnol : point sur le projet

Les élèves de 3^{ème} du projet éco-école ont fait les calculs nécessaires à l'installation de récupérateurs d'eau et on fait les démarches pour l'établissement de devis auprès de 3 fournisseurs.

Après délibération, il est retenu la proposition de la société SARL Projet O de Saint Rémy de Sillé (72140) pour la fourniture et installation d'une cuve à eau pluviale enterrée de 5000 litres pour un coût de 4035,35HT. Le retour sur investissement est estimé à 16 ans.

Les crédits sont inscrits article 2315.

2012.9 - Projet maison médicale : financement

Monsieur le Maire rappelle que le marché de construction de la maison médicale pluridisciplinaire est lancé et que la date limite de remise des offres est fixée au 31 janvier 2012.

Il présente le coût prévisionnel du projet (en €HT), hors maîtrise d'œuvre et missions diverses qui s'élèvent à 41 144€HT :

- VRD	98 050
- construction	370 600
Total	468 650

Il expose au conseil municipal que le projet peut bénéficier de financement

- auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012

- auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre du chapitre 67-10 article 10

Il propose le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (€HT) 468 650

Financement (€HT) 468 650

Subvention DETR 20% 93 730

Subvention Ministère de l'Intérieur 100 000

Financement sur fonds propres 274 920

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de déposer les dossiers de demande de financement.

2012.10 - Projet aménagement centre bourg : financement

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du centre ville dont l'APS a été validé par le conseil municipal dans sa délibération du 15 décembre 2011.

Il présente le coût prévisionnel du projet estimé à 856 965€HT, hors maîtrise d'œuvre et missions diverses estimées à 50 000€HT et hors enfouissements de réseaux estimés à 181 000€HT à charge de la commune.

Il expose au conseil municipal que le projet peut bénéficier de financement auprès du conseil Général, au titre du fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU)

Il propose le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (€HT) 856 965

Financement (€HT) 856 965

Subvention FDAU 20% 80 000

Emprunt 400 000

Financement sur fonds propres 376 965

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de déposer le dossier de demande de financement.

2012.11 - Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes

2012.11.1 : adhésion CAUE

Le conseil municipal retient la proposition de Monsieur le Maire d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe pour 202. La cotisation est de 400€.

2012.11.2 : tarification utilisation salle polyvalente à compter du 01 janvier 2013

La nouvelle tarification pour les associations de Noyen, prévue dans la délibération 2011.120.1 du 24 novembre 2011, s'applique aux locations du week-end.

2012.11.3 Questions des conseillers

Madame AUTRET fait part au conseil de sa participation à l'étude diagnostic réalisée par le Pays Vallé de la Sarthe sur les services aux personnes âgées sur son territoire. Elle la transmettra aux conseillers.

Madame GALATI se fait l'écho des riverains de la gare qui s'interrogent sur la date des travaux d'élagage des arbres de la gare. Jean-Louis MORICE indique que ce sera fait avant la fin février.

Lionel JARRIÉ demande quand les travaux de rénovation du réseau d'eau rue Pasteur seront finis. Jean-Louis MORICE indique que les travaux de remplacement de la canalisation principale sont bientôt finis, mais qu'ensuite il reste à faire tous les branchements individuels, ce qui va encore perturber la circulation pendant un certain temps. Dans la foulée, il pense que, d'ici fin mai, la rénovation du réseau sera faite sur le reste de la rue Gambetta, entre la rue Hortense Ceuneau et le carrefour Georges Guiet, et les ruelles de part et d'autre.

Prochaine réunion du conseil municipal le 08 mars 2012